



F I D U C I E A U R I F È R E C M P

## Rapport annuel

31 décembre 2010

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers semestriels en composant le 1-800-268-8186, en vous rendant sur le site Web à [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) ou sur celui de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore, en écrivant à Valeurs mobilières Dundee Itée, Dundee Place, 1, rue Adelaide Est, 20<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.



# Fiducie aurifère CMP

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

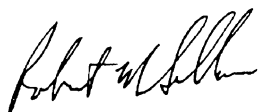
---

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Valeurs mobilières Dundee ltée, en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration Valeurs mobilières Dundee ltée, en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le conseil d'administration du fiduciaire est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales conventions comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Le conseil d'administration du fiduciaire a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité d'audit du conseil d'administration du gestionnaire. Il incombe au comité d'audit d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et de recommander leur approbation au conseil d'administration du fiduciaire, ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur externe du Fonds, nommé par les porteurs de parts. Il a vérifié les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers. Son rapport est reproduit ci-joint.



ROBERT M. SELLARS  
Vice-président directeur, chef de l'exploitation et chef des finances  
Valeurs mobilières Dundee ltée

Le 8 mars 2011

---

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de la Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») consiste à protéger les porteurs de parts contre l'inflation, à préserver le capital et à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille composé de métaux précieux et de titres d'émetteurs du secteur des métaux précieux, du secteur minier et du secteur des services miniers.

En général, le Fonds utilise des stratégies de placement gérées de façon active et destinées à accroître le rendement, à réduire les risques et à permettre au gestionnaire de tirer profit des placements dans les titres non liquides et des émissions de titres par les banques d'investissement. Conformément à ses stratégies de placement, le gestionnaire entend diversifier le portefeuille en investissant dans les métaux précieux et les titres des émetteurs du secteur des métaux précieux, du secteur minier et du secteur des services miniers. En outre, le gestionnaire prévoit répartir le portefeuille i) entre les petits, moyens et gros émetteurs, ii) entre les émetteurs qui en sont à différents stades d'exploration, de mise en valeur et de production, iii) entre les émetteurs de divers pays, et iv) entre les titres de sociétés émettrices ouvertes et fermées, y compris les actions accréditatives et les titres non liquides.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds.

### Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

### Résultats<sup>1)</sup>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (la « période »), le rendement total des parts de fiducie du Fonds s'est établi à 95,8 % selon la valeur liquidative. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais et charges, contrairement à ceux de l'indice de référence qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général du Fonds, a été de 17,6 %. Le S&P/TSX est un indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie, qui comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif du Fonds est très différent de celui de cet indice.

Pour la même période, le rendement de l'indice aurifère mondial S&P/TSX, indice de référence significatif pour le Fonds, a été de 26,7 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs du marché dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile aux fins de l'évaluation du rendement de celui-ci.

1) Toute indication d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations (« valeur liquidative »), laquelle peut différer de l'actif net selon les PCGR (« actif net »).

Le rendement du Fonds a été supérieur à celui de l'indice, du fait de la performance d'un certain nombre de titres en portefeuille qui ont, grâce aux bons résultats opérationnels et d'exploration des sociétés émettrices, donné des rendements supérieurs à ceux des grands producteurs à forte capitalisation représentés dans l'indice.

Les conditions économiques sont demeurées très favorables à l'or pendant la période, le prix de l'or dépassant les 1 400 \$ US l'once à trois reprises pendant le quatrième trimestre de 2010 et atteignant un sommet de 1 421 \$ US l'once le 9 novembre. La deuxième série d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine, plan d'achat de bons du Trésor américains de 600 milliards de dollars US annoncé le 3 novembre, est le facteur qui a le plus stimulé la hausse du prix de l'or pendant la période. Le prix moyen de l'or pendant le quatrième trimestre de 2010 a atteint 1 366 \$ US l'once, soit un gain de plus de 11 % par rapport au prix moyen de 1 226 \$ US l'once pendant le troisième trimestre. Les craintes que la reflation monétaire se poursuive en raison des plans de relance fiscaux et monétaires ont créé l'environnement idéal pour le prix de l'or, la corrélation historique entre ces deux facteurs (une masse monétaire élevée entraîne souvent la hausse des prix de l'or) s'étant avérée tout au long de la période. L'or n'a pas été le seul métal précieux que les inquiétudes liées à l'accroissement de la masse monétaire et à la dévaluation de la monnaie ont favorisé. L'argent, en hausse par rapport à sa corrélation historique avec le prix de l'or, est passé de 17 dollars US l'once à un peu plus de 30 dollars US. La demande des investisseurs se déplace par ailleurs vers d'autres métaux réputés constituer des valeurs refuge.

Si l'augmentation des prix de l'or et des métaux précieux a contribué aux rendements du secteur, ce sont les excellents résultats opérationnels de quelques sociétés clés dont les titres étaient détenus par le Fonds qui ont favorisé la performance. La principale contribution provient de l'investissement dans Sabina Gold & Silver Corp. qui, après une campagne d'exploration très fructueuse en 2010 dans le cadre de son projet Back River, devrait annoncer les premières estimations des ressources des gisements aurifères nouvellement découverts dans Llama Lake et Umwelt Lake, qui pourraient apporter 750 000 onces supplémentaires. Cette société a également réussi son projet sur les métaux de base de Hackett River en identifiant une nouvelle minéralisation de cuivre à haute teneur susceptible d'améliorer ce qui constitue déjà un projet économique solide. ATAC Resources, autre société dont les titres ont été parmi ceux qui ont contribué le plus au rendement du Fonds, a obtenu des résultats opérationnels similaires avec ses activités d'exploration menées pendant la période, les succès du forage réalisé dans le cadre du projet Rau Gold (entièrement détenu par la société) dans le district minier de Keno Hill ayant fait tripler le cours de l'action sur le seul mois de septembre, et les découvertes d'or à forte teneur et l'amélioration des taux de récupération ayant aussi permis aux marchés d'anticiper une valeur de l'actif net bien plus élevée pour le projet potentiel.

La création de la valeur pour les actionnaires ne s'est pas seulement expliquée par le succès des explorations, mais aussi par le fait que de nombreuses sociétés passant du stade de l'exploration/du développement à la production ont également contribué aux rendements. Le cours du titre d'Osisko a continué de progresser pendant la période, les marchés ayant apprécié que la direction ait réussi à créer une valeur réelle pour ses actionnaires, tout d'abord par son programme d'exploration et ensuite par sa rapidité et son efficacité

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

à clore la phase de mise en valeur et à démarrer aussitôt la production et finalement par la génération de flux de trésorerie. Une autre société de développement à avoir attiré l'intérêt des investisseurs à mesure qu'elle se dirige vers la production a été Perseus Mining Ltd., qui vraisemblablement passerait de l'exploration à la production en 2011 avec son projet phare, le Central Ashanti Gold Project (qu'elle détient à 90 %) dans le centre du Ghana. Parmi d'autres sociétés très performantes au stade de l'exploration et de développement du cycle minier figurent Tahoe Resources Inc., Crusader Resources Ltd., Intrepid Mines Ltd. et Avala Resources Ltd.

L'apparition de signes de reprise économique en Amérique du Nord, soutenue par la croissance continue des économies asiatiques comme la Chine, et l'atténuation de la volatilité des marchés des actions après une résolution (temporaire) de la crise de la dette souveraine européenne ont créé un environnement idéal pour la hausse des cours des actions de nombreuses jeunes sociétés minières, les marchés ayant de moins en moins de crainte à investir dans les sociétés d'exploration en passe de mettre de nouvelles découvertes en production.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 108 %, passant de 61 M\$ au 31 décembre 2009 à 127 M\$ au 31 décembre 2010. Cette hausse est attribuable au rendement des placements d'environ 58 M\$, à l'émission de parts de fiducie supplémentaires par l'exercice de bons de souscription de série A permettant de tirer un produit approximatif de 5,6 M\$, et au réinvestissement des distributions autres qu'en espèces versées aux porteurs de parts de 2,8 M\$. Le rendement des placements du Fonds varie en fonction des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre en raison de l'activité du portefeuille. Les charges du Fonds ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des variations de la prime incitative de gestion, de l'actif net moyen et de l'activité du portefeuille. Ses revenus ont diminué par rapport à l'exercice précédent, car des changements étaient intervenus dans ses placements.

### Emprunts

Le Fonds a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 7 000 000 \$ et a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les emprunts bancaires maximal et minimal du Fonds s'établissaient respectivement à 7 000 000 \$ (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009) et à néant (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009). Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 4,0 % (2,3 % au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, aucune portion (8,6 % au 31 décembre 2009) du total de l'actif du Fonds, ou aucune portion (11,4 % au 31 décembre 2009) de l'actif net, n'avait été financée au moyen d'un emprunt bancaire (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009).

### Événements récents

#### *Changement de gestionnaire*

Le 1<sup>er</sup> février 2010, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'acquisition (l'« opération Patrimoine Dundee ») de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia détenait environ 97 % des actions

ordinaires émises et en circulation de Patrimoine Dundee. Goodman & Company, Conseil en placements ltée (« GCCPL ») est une filiale indirecte en propriété exclusive de Patrimoine Dundee.

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et le Fonds a été cédée à Valeurs mobilières Dundee ltée, aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee ltée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee agit à titre de gestionnaire du Fonds depuis le 28 janvier 2011. Toutefois, puisque GCCPL a agi à titre de gestionnaire du Fonds pour l'exercice, « gestionnaire » désigne GCCPL dans le présent document.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme de distributions aux actionnaires. La société nouvellement créée, Valeurs mobilières Dundee ltée, peut continuer d'offrir des services au Fonds tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Marchés financiers Dundee par les Fonds des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continuent d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

#### *Changement de dénomination sociale du sous-conseiller*

Le 19 février 2010, Ravensden Asset Management Inc., société affiliée du gestionnaire et sous-conseiller pour le Fonds, a changé sa dénomination sociale pour Ned Goodman Investment Counsel Ltd.

#### *Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)*

Conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, dont les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers du Fonds auront trait à un supplément d'information et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

parts du Fonds (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.

### **Taxe de vente harmonisée**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

Les fonds de placement au Canada doivent calculer la TVH selon des règles précises. Celles-ci exigent que la TVH soit calculée en tenant compte du lieu de résidence des porteurs de parts et de la valeur réelle de leurs intérêts plutôt qu'en fonction du siège du gestionnaire.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées au Fonds étant désormais assujettis à cette taxe.

### **Opérations entre apparentés**

Les ententes décrites ci-dessous constituent des opérations entre apparentés :

#### **Commissions et commissions de courtage**

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées durant la période se sont élevées à 271 000 \$ (171 000 \$ au 31 décembre 2009). Une tranche de 188 000 \$ (119 000 \$ au 31 décembre 2009) a été versée à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de Patrimoine Dundee inc., société mère du gestionnaire.

#### **Frais de gestion**

Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes du Fonds. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés à la fin du mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois. Les frais de gestion engagés par le Fonds ont été intégralement affectés aux services-conseils de gestion de portefeuille.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, le Fonds a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 1,8 M\$ (1,0 M\$ au 31 décembre 2009).

#### **Charges liées aux activités et frais de services administratifs**

Le Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires de vérification, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Elles sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par le Fonds, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts. En outre, le Fonds a payé au gestionnaire 113 000 \$ (73 000 \$ au 31 décembre

2009) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

### **Prime incitative de gestion**

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, ce dernier versera au gestionnaire une prime incitative de gestion pour chaque exercice du Fonds en fonction du rendement du Fonds. La prime incitative de gestion est calculée chaque année civile. Au 31 décembre 2010, une prime incitative de gestion de 15,3 M\$ (7,3 \$ au 31 décembre 2009), taxe de vente comprise, était payable par le Fonds.

### **Corporation de valeurs mobilières Dundee**

En contrepartie des services professionnels fournis par Corporation de valeurs mobilières Dundee, le Fonds a versé 3 000 \$ (néant au 31 décembre 2009) au cours de la période.

### **Opérations entre fonds**

Le Fonds effectue occasionnellement des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les modalités applicables sur le marché.

### **Directives permanentes du comité d'examen indépendant**

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été nommé par le gestionnaire et il est entré en fonction en 2007. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du CEI, les coûts liés aux conseillers juridiques et autres services-conseils, les honoraires juridiques et autres engagés par les membres du CEI et les frais d'assurance, sont imputables au Fonds. Au 31 décembre 2010, le CEI était composé de quatre membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à la Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale du gestionnaire, pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte du Fonds (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »);
- iii) exécution d'opérations de change avec la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour le compte du Fonds.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des

---

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

### Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les totaux diffèrent, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts de fiducie en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts de fiducie en circulation au moment pertinent.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Actif net par part de fiducie du Fonds<sup>1)</sup>

	(début des activités le 25 janvier 2008)		
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2008
<b>Prix d'offre initial</b>	– \$	– \$	10,00 \$
Frais d'émission	–	–	(0,55)
<b>Actif net au début de la période<sup>1)2)</sup></b>	<b>14,60 \$</b>	<b>7,91 \$</b>	<b>9,45 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>			
Revenu total	– \$	0,02 \$	0,12 \$
Total des charges	(4,20)	(2,09)	(0,20)
Gain (perte) réalisé pour la période	6,20	3,15	(0,47)
Gain (perte) non réalisé pour la période	12,40	6,85	(1,12)
<b>Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités<sup>2)</sup></b>	<b>14,40 \$</b>	<b>7,93 \$</b>	<b>(1,67) \$</b>
<b>Distributions aux porteurs de parts</b>			
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	– \$	– \$	– \$
Dividendes	–	–	–
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(0,55)	(1,27)	–
Remboursement de capital	–	–	–
<b>Total des distributions annuelles<sup>2)3)</sup></b>	<b>(0,55) \$</b>	<b>(1,27) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Actif net à la fin de la période<sup>1)2)</sup></b>	<b>28,04 \$</b>	<b>14,60 \$</b>	<b>7,91 \$</b>
<b>Ratios et données supplémentaires</b>			
Valeur liquidative totale (en milliers) <sup>7)</sup>	127 141 \$	60 673 \$	34 151 \$
Nombre de parts de fiducie en circulation	4 650 097	4 197 977	4 283 650
Frais de gestion	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>4)</sup>	21,84 %	18,16 %	9,49 % *
RFG avant renoncations ou prises en charge <sup>4)</sup>	21,84 %	18,16 %	9,49 % *
Ratio des frais d'opérations <sup>5)</sup>	0,34 %	0,36 %	0,20 % *
Taux de rotation du portefeuille <sup>6)</sup>	65,43 %	104,94 %	68,57 %
<b>Valeur liquidative par part de fiducie<sup>7)</sup></b>	<b>27,34 \$</b>	<b>14,45 \$</b>	<b>7,97 \$</b>
Cours de clôture <sup>8)</sup>	14,05 \$	9,05 \$	5,39 \$
Prime (escompte) du cours du marché sur la valeur liquidative par part de fiducie	(48,61 %)	(37,37 %)	(32,37 %)

\* Annualisé, sauf les coûts d'émission inclus dans le RFG au 31 décembre 2008, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers vérifiés du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Ces différences sont expliquées dans les notes afférentes aux états financiers. Certains soldes nuls présentés dans les faits saillants de nature financière peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part de fiducie et les distributions par part de fiducie sont établis selon le nombre réel de parts de fiducie en circulation au moment pertinent. L'augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part de fiducie est fonction du nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation au cours de la période.
- 3) Distributions autres qu'en espèces.
- 4) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) du Fonds pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG tient compte d'une prime incitative de gestion de 15,3 M\$ (7,3 M\$ au 31 décembre 2009). Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information :

(en %)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RFG, compte non tenu des primes incitatives de gestion	2,68	2,72
RFG, compte non tenu des primes incitatives de gestion et de la taxe de vente <sup>^</sup>	2,45	2,61

<sup>^</sup> Le RFG au 31 décembre 2009 a été recalculé en excluant la TPS de 5 %.

- 5) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- 6) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de toute opération de rééquilibrage du portefeuille faisant suite à une fusion ainsi que des placements à court terme arrivant à échéance dans moins d'un an, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 7) Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une Bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). Un rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations est présenté ci-après.
- 8) Le cours de clôture est celui de la Bourse de Toronto au 31 décembre 2010.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Rapprochement entre l'actif net selon les PCGR et la valeur liquidative aux fins des opérations

Part de fiducie	Total (en milliers de \$)	Par part (en \$)
Valeur liquidative aux fins des opérations (valeur liquidative)	127 141	27,34
Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	3 253	0,70
Actif net selon les PCGR (actif net)	130 394	28,04

### Rendement passé

Les rendements passés des parts de fiducie du Fonds sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. Les informations présentées supposent que les distributions effectuées par le Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts de fiducie additionnelles du Fonds. En outre, ces renseignements ne tiennent pas compte de charges optionnelles qui auraient réduit le rendement.

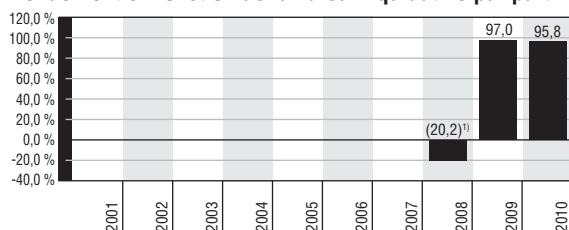
#### Rendement annuel

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement annuel des parts de fiducie du Fonds et la variation du rendement d'une année à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement détenu au premier jour de chaque exercice.

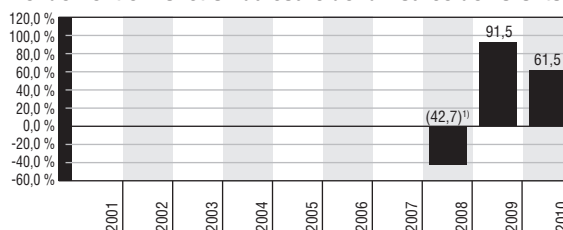
Le Fonds, étant une fiducie d'investissement à capital fixe, ne distribue pas continuellement ses parts de fiducie à la valeur liquidative par part. Les parts de fiducie du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto. Par conséquent, à des fins de comparaison, les rendements annuels ont été calculés selon la valeur liquidative par part du Fonds ainsi que d'après le cours de la Bourse de Toronto.

(exercices terminés les 31 décembre)

#### Rendement en fonction de la valeur liquidative par part



#### Rendement en fonction du cours de la Bourse de Toronto



1) Depuis la date d'établissement jusqu'à la fin de l'exercice.

#### Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Les indices de référence sont habituellement des indices uniques ou composés de plusieurs indices. Un indice est généralement constitué d'un groupe de titres. Comme le Fonds n'investit pas nécessairement dans les mêmes titres que l'indice ni selon la même proportion, il ne produit pas de rendement équivalant à celui de l'indice. Il serait utile de comparer le rendement du Fonds à celui d'autres fonds communs de placement ayant un objectif et des stratégies de placement similaires.

Le tableau ci-dessous compare, pour les périodes indiquées, le rendement annuel composé du Fonds avec celui des indices de référence suivants :

Indice composé S&P/TSX – Cet indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Indice aurifère mondial S&P/TSX – Conçu pour être une référence internationale, cet indice suit les meilleures sociétés aurifères du monde et vise à offrir une vaste exposition aux marchés aurifères mondiaux.

Les parts de fiducie du Fonds sont cotées à la Bourse de Toronto. Par conséquent, à des fins de comparaison, les rendements passés ont été calculés selon la valeur liquidative par part du Fonds ainsi que d'après le cours de la Bourse de Toronto.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui des indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

Rendement en pourcentage :	Un an	Depuis l'établissement
Rendement en fonction de la valeur liquidative par part	95,8	46,6
Rendement en fonction du cours de la Bourse de Toronto	61,5	21,6
Indice composé S&P/TSX	17,6	2,1
Indice aurifère mondial S&P/TSX	26,7	11,7

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles sur notre site Web à l'adresse [www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice du Fonds, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

PAR PAYS/RÉGION <sup>1)</sup>	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Canada	87,1
Australie	14,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	7,5
Royaume-Uni	3,6

PAR SECTEUR <sup>1)2)</sup>	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Or et métaux précieux	76,0
Métaux et minerais	29,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	7,5
Énergie	0,2

PAR CATÉGORIE D'ACTIF	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Actions	105,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	7,5
Autres éléments d'actif net (de passif)	(12,9)

25 PRINCIPAUX TITRES	Pourcentage de la valeur liquidative totale †
Sabina Gold & Silver Corp.	13,2
Tahoe Resources Inc.	11,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	7,5
Crusader Resources Limited	6,0
Torex Gold Resources Inc.	5,9
Perseus Mining Limited	5,4
ATAC Resources Ltd.	4,9
Queenston Mining Inc.	4,7
Corporation minière Osisko	4,6
Avala Resources Ltd.	4,4
African Minerals Limited	3,6
Intrepid Mines Limited	3,2
Continental Gold Limited	3,1
Premium Exploration Inc.	3,0
Goldrush Resources Ltd., à droit de vote restreint	2,8
Magellan Minerals Ltd.	2,6
Dorato Resources Inc.	2,4
Rubicon Minerals Corporation	2,2
Bellhaven Copper & Gold Inc., à droit de vote restreint	1,7
Continental Gold Limited, bons de souscription, à droit de vote restreint, 30 mars 2011	1,6
Avala Resources Ltd., bons de souscription, 30 juill. 2013	1,4
Unigold Inc.	1,4
Teras Resources Inc., à droit de vote restreint	1,3
Belo Sun Mining Corp., à droit de vote restreint	1,3
Tanzania Minerals Corp., à droit de vote restreint	1,2

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif net (de passif) et des dérivés.

2) Compte non tenu des obligations, des débetures et des actions privilégiées.

† Valeur liquidative aux fins des opérations; par conséquent, les pondérations présentées dans l'état des titres en portefeuille différeront de celles présentées ci-dessus.

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, et d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain Rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE

31 décembre 2010

	Valeur nominale (en milliers)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
<b>ACTIONS (105,3 %)</b>			
<b>Australie (14,3 %)</b>			
Crusader Resources Limited	6 314 286	1 655 \$	7 612 \$
Intrepid Mines Limited	2 000 000	981	4 080
Perseus Mining Limited	2 000 000	1 122	6 923
		<b>3 758</b>	<b>18 615</b>
<b>Canada (87,5 %)</b>			
African Gold Group, Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 16 juin 2011*	200 000	–	33
ATAC Resources Ltd.	1 000 000	1 017	6 270
Avala Resources Ltd.	4 000 000	1 400	5 440
Avala Resources Ltd., bons de souscription, 30 juill. 2013*	2 000 000	–	2 264
Bellhaven Copper & Gold Inc.	50 000	28	46
Bellhaven Copper & Gold Inc., à droit de vote restreint	2 500 000	1 500	2 199
Bellhaven Copper & Gold Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 avr. 2012*	1 250 000	–	648
Belo Sun Mining Corp., à droit de vote restreint	2 000 000	1 500	1 664
Bison Gold Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 sept. 2011*	2 000 000	–	371
Castillian Resources Corporation	4 167 000	250	458
Castillian Resources Corporation, bons de souscription, à droit de vote restreint, 16 juill. 2012*	2 083 500	–	154
Centurion Minerals Ltd.	800 000	800	1 152
Centurion Minerals Ltd., à droit de vote restreint	500 000	775	720
Centurion Minerals Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 8 déc. 2011*	500 000	–	301
Chantrell Ventures Corp., parts, à droit de vote restreint	400 000	200	222
Claude Resources Inc.	362 730	417	791
Claude Resources Inc., bons de souscription, 30 déc. 2011*	181 365	–	125
Continental Gold Limited	400 000	2 555	3 952
Continental Gold Limited, bons de souscription, à droit de vote restreint, 30 mars 2011*	260 000	–	1 985
Dorato Resources Inc.	2 000 000	2 444	3 060
Dorato Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 26 juill. 2011*	714 500	–	231
Goldrush Resources Ltd., à droit de vote restreint	14 000 000	1 400	3 529
Hello Resource Corp.	2 944 000	1 830	1 501
Latin American Minerals Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 18 fév. 2011*	5 000 000	–	3
Latin American Minerals Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 2 oct. 2011*	800 000	–	38
Lincoln Mining Corporation, bons de souscription, à droit de vote restreint, 18 août 2011*	2 794 118	–	138
Lithium Americas Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 23 déc. 2011*	104 166	–	53
Magellan Minerals Ltd.	2 000 000	1 437	3 260
Magellan Minerals Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 23 déc. 2011*	857 143	–	666
Newstrike Resources Ltd.	2 515 037	579	629
Oro Mining Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 7 janv. 2011*	500 000	–	–
Corporation minière Osisko	400 000	4 274	5 792
Corporation Minière Osisko, à droit de vote restreint	33 927	594	491
Otis Gold Corp.	700 000	394	574
Peregrine Diamonds Ltd.	423 200	1 132	1 071
Premium Exploration Inc.	8 000 000	2 000	3 760
Premium Exploration Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 17 déc. 2011*	4 000 000	–	889
Primero Mining Corp.	53 371	320	245
Primero Mining Corp., bons de souscription, 20 juill. 2015	200 004	5	276
Queenston Mining Inc.	1 000 000	4 278	5 880
Radius Gold Inc., à droit de vote restreint	1 538 461	1 000	1 269
Riverstone Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 26 sept. 2011*	1 250 000	–	182
Rockhaven Resources Ltd., à droit de vote restreint	898 000	629	746
Rockhaven Resources Ltd., bons de souscription, à droit de vote restreint, 2 déc. 2012*	449 000	–	213
Rubicon Minerals Corporation	500 000	2 130	2 840

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (suite)

31 décembre 2010

	Valeur nominale (en milliers)/ Nombre d'actions ou de parts	Coût moyen† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
<b>ACTIONS (105,3 %) (suite)</b>			
<b>Canada (87,5 %) (suite)</b>			
Rye Patch Gold Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 24 déc. 2011*	2 000 000	– \$	150 \$
Sabina Gold & Silver Corp.	3 000 000	3 218	16 710
Tahoe Resources Inc.	1 000 000	6 000	14 690
Tanzania Minerals Corp., à droit de vote restreint	2 500 000	1 375	1 534
Tanzania Minerals Corp., bons de souscription, à droit de vote restreint, 7 déc. 2012*	1 250 000	–	454
Teras Resources Inc., à droit de vote restreint	2 835 000	851	1 609
Teras Resources Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 15 oct. 2013*	2 835 000	–	1 132
Torex Gold Resources Inc.	4 514 200	4 379	7 403
Torex Gold Resources Inc., bons de souscription, 12 nov. 2011	1 128 550	135	440
Exploration Typhon Inc., à droit de vote restreint	1 000 000	820	763
Exploration Typhon Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 21 mars 2012*	1 000 000	–	306
Unigold Inc.	8 824 000	1 500	1 588
Unigold Inc., bons de souscription, à droit de vote restreint, 1 <sup>er</sup> déc. 2011*	4 412 000	–	111
Yorbeau Resources Inc., cat. A	4 680 000	689	983
Yorbeau Resources Inc., parts, à droit de vote restreint	500 000	105	105
		<b>53 960</b>	<b>114 109</b>
<b>Royaume-Uni (3,5 %)</b>			
African Minerals Limited	700 000	<b>3 346</b>	<b>4 576</b>
		<b>61 064</b>	<b>137 300</b>
<b>COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (105,3 %)</b>			
<b>COÛTS DE TRANSACTION (0,0 %) (note 2)</b>			
		<b>(31)</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL – COÛT MOYEN ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (105,3 %)</b>			
		<b>61 033</b>	<b>137 300</b>
<b>EMPRUNT (0,0 %)</b>			
Emprunt (note 10)		–	–
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) (7,3 %)</b>			
Dollars canadiens		9 467	9 467
Devises		10	10
		<b>9 477</b>	<b>9 477</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET (DE PASSIF) (–12,6 %)</b>			
		<b>(16 383)</b>	<b>(16 383)</b>
<b>ACTIF NET (100,0 %)</b>			
		<b>54 127 \$</b>	<b>130 394 \$</b>

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

\* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

### Composition du portefeuille

Pourcentage de l'actif net (%)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>ACTIONS</b>	<b>105,3</b>	<b>128,1</b>
Australie	14,3	10,7
Canada	87,5	109,4
Royaume-Uni	3,5	8,0
<b>EMPRUNT</b>	<b>–</b>	<b>(11,4)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)</b>	<b>7,3</b>	<b>4,0</b>

# Fiducie aurifère CMP

## ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS

31 décembre 2010

### Gestion des risques

L'objectif de placement de la Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») consiste à protéger les porteurs d'unités contre l'inflation, à préserver le capital et à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille composé de métaux précieux et de titres d'émetteurs du secteur des métaux précieux, du secteur minier et du secteur des services miniers.

Les activités de placement du Fonds l'exposent à bon nombre de risques financiers (voir la note 7 afférente aux états financiers pour une description générale de ces risques). L'état des titres en portefeuille regroupe les titres détenus par le Fonds par catégorie d'actifs, par pays et par segment de marché. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale du Fonds et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille de placements conformément à l'objectif de placement du Fonds.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement du Fonds et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement du Fonds. Les risques importants auxquels s'expose le Fonds sont décrits ci-après.

#### Risque de crédit

Aux 31 décembre 2010 et 2009, à l'exception des placements à court terme, le cas échéant, le Fonds n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance ni aux dérivés. En plus, toutes les opérations de placement sont exécutées par des courtiers ayant obtenu une notation approuvée. Comme tel, le risque de défaut des contreparties et des courtiers sur les opérations de placement dans le cadre de l'achat et de la vente de titres est considéré comme étant minime. Lorsque la notation tombe sous le seuil approuvé, le gestionnaire prend les mesures appropriées.

#### Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2010 et 2009.

Date d'échéance*	Juste valeur (en milliers de \$)	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
3 mois ou moins	—	—
Entre 3 mois et 1 an	—	(7 000)
Entre 1 an et 5 ans	—	—
Plus de 5 ans	—	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>(7 000)</b>

\* La date d'échéance ou la date de rajustement de l'intérêt, selon la première des occurrences. Trésorerie et équivalents de trésorerie non compris.

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds n'aurait pas diminué ni augmenté (70 000 \$ au 31 décembre 2009). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité puisque les composantes du portefeuille du Fonds diffèrent de celles du marché, et l'écart peut être important.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base, le cas échéant. Au 31 décembre 2010, une tranche d'environ 105 % de l'actif net du Fonds (128 % au 31 décembre 2009) était exposée à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 6 865 000 \$ (3 928 000 \$ au 31 décembre 2009). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

#### Risque de change

Le Fonds détenait des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien, sa monnaie fonctionnelle, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie en devises, le cas échéant. Il est par conséquent exposé au risque de change, puisque la valeur des titres libellés dans d'autres monnaies variera en fonction des fluctuations des taux de change. Les principales devises auxquelles était exposé le Fonds aux 31 décembre 2010 et 2009 sont les suivantes :

Devise	Pourcentage de l'actif net	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dollar australien	11,1	10,7
Livre sterling	3,5	8,0
<b>Total</b>	<b>14,6</b>	<b>18,7</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## ANALYSE DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

31 décembre 2010

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 191 000 \$ (115 000 \$ au 31 décembre 2009). Dans les faits, les résultats seront différents de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

### Instruments financiers

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les actifs et les passifs financiers du Fonds (« instruments financiers ») aux 31 décembre 2010 et 2009. De plus amples renseignements concernant les informations à fournir sont présentés à la note 8 afférente aux états financiers.

(en milliers)	31 décembre 2010				31 décembre 2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	93 491 \$	32 646 \$	– \$	126 137 \$	44 542 \$	21 818 \$	3 905 \$	70 265 \$
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations et débetures	–	–	–	–	–	–	–	–
Bons de souscription	716	10 447	–	11 163	943	7 361	–	8 304
<b>Total des placements</b>	<b>94 207</b>	<b>43 093</b>	<b>–</b>	<b>137 300</b>	<b>45 485</b>	<b>29 179</b>	<b>3 905</b>	<b>78 569</b>
Placements à court terme	–	–	–	–	2 473	–	–	2 473
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>94 207 \$</b>	<b>43 093 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>137 300 \$</b>	<b>47 958 \$</b>	<b>29 179 \$</b>	<b>3 905 \$</b>	<b>81 042 \$</b>

#### Transferts entre les niveaux

Aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 n'a été effectué pendant les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

#### Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers du niveau 3 du Fonds pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

(en milliers)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Actions	Autres	Total	Actions	Autres	Total
Début de la période	3 905 \$	– \$	3 905 \$	– \$	– \$	– \$
Achats	–	–	–	2 142	–	2 142
Ventes	–	–	–	–	–	–
Transferts vers le niveau 3	–	–	–	–	–	–
Transferts à partir du niveau 3	(2 142)	–	(2 142)	–	–	–
Gains nets réalisés (pertes)	–	–	–	–	–	–
Variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée*	(1 763)	–	(1 763)	1 763	–	1 763
<b>Fin de la période</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 905 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 905 \$</b>

\* La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée des instruments financiers de niveau 3 détenus aux 31 décembre 2010 et 2009 était de néant et de 1 763 \$, respectivement.

Les gains (pertes) nets réalisés du tableau ci-dessus sont inscrits au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » des états des résultats. La variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée est liée aux instruments financiers détenus par le Fonds aux 31 décembre 2010 et 2009 et est inscrite au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats.

Des placements d'une valeur d'environ 2 142 000 \$ (néant au 31 décembre 2009) ont été transférés du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la valeur de ces placements étant désormais fonction des cours établis sur un marché actif au 31 décembre 2010.

Si les données non observables importantes utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 du Fonds avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds n'aurait pas diminué ni augmenté (195 000 \$ au 31 décembre 2009).

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTATS DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Actif</b>		
Placements, à la juste valeur*	137 300 \$	78 569 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 477	2 473
Montant à recevoir pour les placements vendus	380	–
Souscriptions à recevoir	1 337	–
Intérêts, dividendes et autres éléments courus	59	74
	148 553	81 116
<b>Passif</b>		
Emprunt (note 10)	–	7 000
Montant à payer pour les parts retirées du marché	–	–
Charge d'intérêts à payer	6	13
Montant à payer pour les placements achetés	–	–
Frais de gestion à payer	237	106
Prime incitative de gestion à payer	15 333	7 340
Charges à payer	1	4
Distributions aux porteurs de parts (note 9)	2 582	5 350
	18 159	19 813
<b>Actif net représentant les capitaux propres (note 5)</b>	<b>130 394 \$</b>	<b>61 303 \$</b>
Capitaux propres (note 5)	48 371 \$	37 288 \$
Bons de souscription (note 1)	2 287	2 551
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) (note 5)	79 736	21 464
	130 394 \$	61 303 \$
*Placements, au coût moyen	61 033 \$	54 721 \$
<b>Nombre de parts de fiducie en circulation (note 5)</b>	<b>4 650 097</b>	<b>4 197 977</b>
<b>Actif net par part de fiducie (note 2)</b>	<b>28,04 \$</b>	<b>14,60 \$</b>

## ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Revenu de placement</b>		
Intérêts	1 \$	5 \$
Dividendes	6	93
Retenue d'impôts étrangers	–	–
	7	98
<b>Charges (note 4)</b>		
Frais de gestion	1 808	1 007
Prime incitative de gestion	15 333	7 340
Jetons de présence et honoraires des fiduciaires	1	1
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'information aux porteurs de parts	16	9
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	143	89
Droits de garde et frais bancaires	10	10
Charge d'intérêts (note 10)	132	138
Honoraires d'audit	17	17
Frais juridiques	1	1
Droits de dépôt	16	20
Coûts de transaction (note 2)	271	171
	17 749	8 804
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
	17 749	8 804
<b>Revenu (perte) net de placement</b>	<b>(17 742)</b>	<b>(8 706)</b>
<b>Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements</b>		
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	26 233	13 236
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	(12)	(15)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	52 419	28 780
<b>Gain (perte) net sur les placements</b>	<b>78 640</b>	<b>42 001</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>	<b>60 898 \$</b>	<b>33 295 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – de base (note 2)</b>	<b>14,40 \$</b>	<b>7,93 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – dilué (note 2)</b>	<b>5,57 \$</b>	<b>3,04 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Actif net au début de la période</b>	61 303 \$	33 899 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités</b>	60 898	33 295
<b>Distributions aux porteurs de parts (note 9)</b>		
Revenu net de placement	–	–
Gain net réalisé sur les placements	(2 582)	(5 350)
Remboursement de capital	–	–
	(2 582)	(5 350)
<b>Opérations sur les capitaux propres</b>		
Produit de l'émission	5 593	–
Réinvestissement des distributions autres qu'en espèces aux porteurs de parts (note 9)	5 350	–
Achat et annulation de parts de fiducie	(168)	(541)
	10 775	(541)
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	69 091	27 404
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b>130 394 \$</b>	<b>61 303 \$</b>

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes terminées les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Revenu (perte) net de placement	(17 742)\$	(8 706)\$
<b>Variation du fonds de roulement hors trésorerie</b>		
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(1 337)	–
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres éléments courus	15	(34)
Augmentation (diminution) des autres montants à payer	8 114	7 351
(Augmentation) diminution du montant à recevoir pour placements vendus	(380)	–
Augmentation (diminution) du montant à payer pour placements achetés (Achat de placements)	(56 391)	(60 160)
Produit de la vente de placements	76 312	55 688
Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net	(12)	(15)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	8 579	(5 876)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de l'émission	5 593	–
Augmentation (diminution) du montant à payer pour les parts de fiducie retirées du marché	–	–
Augmentation (diminution) de l'emprunt (note 10)	(7 000)	7 000
Achat et annulation de parts de fiducie	(168)	(541)
Frais d'émission	–	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	(1 575)	6 459
Flux de trésorerie de la période, montant net	7 004	583
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (Découvert bancaire) au début de la période</b>	2 473	1 890
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (Découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>9 477 \$</b>	<b>2 473 \$</b>

### Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :

Intérêts payés	132 \$	138 \$
----------------	--------	--------

### La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

Trésorerie (découvert bancaire)	9 477 \$	2 473 \$
Placements à court terme	–	–
	<b>9 477 \$</b>	<b>2 473 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

---

Périodes indiquées à la note 1

### 1. Le Fonds

#### a) Création de la fiducie de fonds communs de placement

La Fiducie aurifère CMP (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital fixe établie aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle a commencé ses activités le 25 janvier 2008 (la « date de clôture »). Le Fonds a fait appel à Goodman & Company, Conseil en placements ltée (« GCCPL » ou le « gestionnaire ») pour des services de placement, de gestion, administratifs et autres. Par conséquent, puisque GCCPL a agi à titre de gestionnaire du Fonds pour l'exercice, « gestionnaire » désigne GCCPL dans le présent document. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le changement de gestionnaire survenu le 28 janvier 2011, voir la note 12.

Lors de son premier appel public à l'épargne, le Fonds a offert les unités au prix de 10 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une part de fiducie du Fonds et d'un bon de souscription de série A. Le Fonds a tiré un produit brut de 45 000 000 \$ de l'émission de 4 500 000 unités lors de son premier appel public à l'épargne.

Les parts de fiducie et les bons de souscription du Fonds sont négociés à la Bourse de Toronto (« TSX ») depuis le 25 janvier 2008 sous le symbole CMP.UN et CMP.WT.A, respectivement.

#### b) Dates de présentation de l'information financière

L'état des titres en portefeuille est arrêté au 31 décembre 2010. Les états de l'actif net sont arrêtés aux 31 décembre 2010 et 2009. Les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie portent sur les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

Dans le présent document, le terme « période » désigne les périodes indiquées précédemment.

#### c) Déontologie

Tous les administrateurs, dirigeants et salariés (les « salariés ») du gestionnaire sont assujettis à son code de déontologie et aux normes d'éthique professionnelle (le « Code »). Ce Code a pour objet de protéger les intérêts de tous les investisseurs du Fonds. Il a été lu et approuvé par le conseil d'administration du gestionnaire et le conseil des gouverneurs du Fonds et il comprend une politique sur les opérations à laquelle les salariés doivent se conformer.

#### d) Changement de dénomination sociale du sous-conseiller

Le 19 février 2010, Ravensden Asset Management Inc., société affiliée du gestionnaire et sous-conseiller pour le Fonds, a changé sa dénomination sociale pour Ned Goodman Investment Counsel Limited.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables et mode de présentation

Les états financiers du Fonds sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les principales conventions comptables du Fonds sont les suivantes :

#### a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, de même que sur les produits et les charges pour la période. Ces estimations sont faites en fonction de l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement des estimations.

Un des points clés d'estimation pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer des jugements complexes ou subjectifs est la détermination de la juste valeur des instruments financiers et des instruments dérivés non cotés sur un marché actif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les instruments dérivés non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses critiques fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses lié à une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers.

#### b) Évaluation des placements

Conformément au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements des Fonds sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences du chapitre 3855 des PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur des instruments financiers inscrits à la cote d'une bourse reconnue doit être évaluée au dernier cours acheteur pour les titres en position acheteur et au dernier cours vendeur

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales conventions comptables et mode de présentation (suite)

pour les titres en position vendeur, au lieu du cours de clôture ou du dernier cours vendeur du titre comme dans le Règlement 81-106. Ces exigences créent un écart entre l'actif net calculé selon les PCGR du Canada (l'« actif net selon les PCGR ») et la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 (la « valeur liquidative aux fins des opérations »). La note 6 afférente aux états financiers présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part de fiducie et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part de fiducie.

La juste valeur des placements du Fonds à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une Bourse reconnue sont évaluées au dernier cours acheteur à la fin de chaque jour de Bourse de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »). Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une Bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur ou au cours vendeur de clôture établi par un courtier reconnu.

Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation de la valeur actuelle d'instruments semblables comme référence, l'utilisation des informations sur des transactions récemment conclues aux conditions du marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles d'évaluation.

La juste valeur de certains titres peut être estimée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne s'appuient pas sur des données observables sur le marché. Si, de l'avis du gestionnaire, le cours du marché d'un titre est inexact, non fiable ou non disponible, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire.

- ii) Les obligations et les débetures sont évaluées au dernier cours acheteur de clôture obtenu d'un courtier reconnu pour les positions acheteur et au dernier cours vendeur de clôture pour les positions vendeur.
- iii) Les placements à court terme sont évalués au cours du marché ou au coût après amortissement majoré des intérêts courus, lesquels avoisinent la juste valeur.
- iv) Les bons de souscription non cotés sont évalués selon un modèle d'évaluation tenant compte de facteurs tels que la valeur marchande du titre sous-jacent, le prix d'exercice, la volatilité et les modalités du bon de souscription.
- v) La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique d'évaluation du Fonds, lorsque les taux de change à 15 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi pour une date d'évaluation donnée, la valeur marchande des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à 15 h pour cette date d'évaluation.
- vi) Conformément à l'abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », le gestionnaire a examiné sa méthode d'évaluation des actifs et des passifs et il est d'avis que la juste valeur attribuée aux actifs financiers et aux passifs financiers dans les présents états financiers tient compte des niveaux appropriés de risque de crédit.

#### c) Autres actifs et autres passifs

Les intérêts courus et les dividendes à recevoir, les montants à recevoir des courtiers et les autres éléments d'actif sont considérés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement. De la même manière, les charges à payer, les montants payables aux courtiers et les autres passifs (autres que les passifs financiers négociables liés aux titres vendus à découvert qui sont constatés à la juste valeur) sont considérés comme d'autres passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Ces encours étant de court terme, le coût après amortissement de ces actifs et de ces passifs avoisine leur juste valeur.

#### d) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

#### e) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement qui comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, des conseillers, des courtiers et des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Conformément aux recommandations du chapitre 3855, les coûts de transaction sont passés en charges et inclus dans les états des résultats au poste « Coûts de transaction ».

#### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts en espèces et d'instruments de créance à court terme dont l'échéance est de moins de 90 jours et de découverts bancaires, s'il y a lieu.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales conventions comptables et mode de présentation (suite)

#### g) Constatation des revenus

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, et les dividendes ainsi que les distributions de fiducies de placement sont inscrits à la date ex-dividende.

Les distributions provenant de fiducies de placement sont comptabilisées à titre de revenu, de gain en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, le classement réel peut être différent. Lorsqu'elles sont traitées comme un remboursement de capital aux fins de l'impôt sur le revenu, les distributions sont portées en diminution du coût moyen des parts des fiducies de placement sous-jacentes dans les états des titres en portefeuille.

Le cas échéant, les intérêts et les dividendes sur les placements vendus à découvert sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et inscrits à titre de passif dans les états de l'actif net au poste « Intérêts et dividendes à payer sur les placements vendus à découvert » et à titre de charges dans les états des résultats, au poste « Intérêts et dividendes à payer sur les placements vendus à découvert ». Le gain (ou la perte) qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions vendeur étaient dénouées, est compris au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats et au poste « Placements vendus à découvert, à la juste valeur » des états de l'actif net. Lorsque la position vendeur est dénouée, le gain (ou la perte) est réalisé et comptabilisé dans les états des résultats, au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements ».

#### h) Conversion de devises

La monnaie de présentation du Fonds est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour le Fonds.

La juste valeur des placements et des autres actifs et autres passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les placements sont compris respectivement aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats. Les gains (ou les pertes) de change réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs monétaires autres que les placements libellés en devises sont compris au poste « Gain (perte) net de change réalisé et variation du gain (de la perte) de change non réalisé, montant net » des états des résultats.

#### i) Vente à découvert

Lorsqu'un fonds vend un titre à découvert, il emprunte ce titre à un courtier afin de conclure la vente. Le Fonds subit une perte si le prix du titre emprunté augmente entre la date de la vente à découvert et celle où il dénoue la position vendeur en achetant ce titre. Le Fonds réalise un gain si le prix du titre diminue entre les deux dates. Le gain (ou la perte) qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient dénouées est compris au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements » des états des résultats et au poste « Placements vendus à découvert, à la juste valeur » des états de l'actif net. Lorsque la position vendeur est dénouée, le gain (ou la perte) est réalisé et inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements ».

Rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de dénouer une position à découvert au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait remplacé un titre emprunté, il conservera un compte auprès du courtier, composé de trésorerie et de titres liquides, de manière à ce que le montant déposé en garantie corresponde au moins à la valeur marchande du titre vendu à découvert. La trésorerie déposée en garantie relativement à la position à découvert est inscrite (le cas échéant) aux états de l'actif net, au poste « Dépôts auprès de courtiers pour la vente à découvert de titres ».

#### j) Évaluation des parts du Fonds pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations

La valeur liquidative par part de fiducie du Fonds est calculée à la fin de chaque jour d'évaluation en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre de ses parts de fiducie en circulation.

#### k) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – de base » figure dans les états des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts de fiducie en circulation pour la période.

#### l) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

#### m) Données comparatives

Certaines données comparatives peuvent avoir été reclassées pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 2. Sommaire des principales conventions comptables et mode de présentation (suite)

#### n) Code des monnaies

La liste qui suit présente les abréviations qui peuvent être utilisées dans les états financiers :

AUD	Dollar australien	GBP	Livre sterling	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
BMD	Dollar des Bermudes	HKD	Dollar de Hong Kong	MYR	Ringgit malais	THB	Baht thaïlandais
BRL	Real brésilien	IDR	Roupie indonésienne	NOK	Couronne norvégienne	TWD	Nouveau dollar taïwanais
CAD	Dollar canadien	ILS	Shekel israélien	NZD	Dollar néo-zélandais	USD	Dollar américain
CHF	Franc suisse	INR	Roupie indienne	PHP	Peso philippin	ZAR	Rand sud-africain
DKK	Couronne danoise	JPY	Yen	PKR	Roupie pakistanaise		
EUR	Euro	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise		

### 3. Impôts sur le revenu

#### a) Imposition des fiducies de fonds communs de placement

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et son année d'imposition prend fin le 15 décembre. Une fiducie de fonds communs de placement est assujettie à l'impôt sur la partie de son revenu, y compris les gains nets en capital réalisés, qui n'est pas payée ou payable à ses porteurs de parts. Conformément à la déclaration de fiducie, la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital imposables sera payée ou payable aux porteurs de parts au cours de l'année d'imposition de sorte que le Fonds n'ait à payer aucun impôt sur leur revenu. Le montant net des gains en capital imposables réalisés à distribuer est réduit du montant des gains en capital nets conservés dans le Fonds afin de lui permettre d'utiliser pleinement tous les crédits d'impôt qui pourraient découler de l'application de la formule relative au remboursement des gains en capital.

#### b) Reports prospectifs de pertes

Le Fonds peut cumuler des pertes nettes en capital et des pertes nettes autres qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital net qui se réalisera par la suite. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pour réduire l'impôt futur pendant au plus vingt ans.

Au 31 décembre 2010, le Fonds ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être reportée.

### 4. Charges et opérations entre apparentés

#### a) Frais de gestion

Le Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services qu'il lui offre à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du Fonds. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes du Fonds.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,0 % de la valeur liquidative du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois, selon un pourcentage de la valeur liquidative à la fin du mois, conformément à la convention de gestion du Fonds. Les frais de gestion peuvent être payés comptant ou sous forme de parts de fiducie, à la discrétion du gestionnaire. Dans la mesure où des parts de fiducie sont émises à la place des paiements en trésorerie, elles seront évaluées à la valeur liquidative établie le dernier jour ouvrable du mois visé.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, le Fonds a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, de 1,8 M\$ (1,0 M\$ au 31 décembre 2009).

#### b) Frais de service

Le gestionnaire verse également aux courtiers, pour le compte du Fonds, des frais de service correspondant à 0,40 % par an (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013), plus les taxes applicables, calculés selon la valeur liquidative aux fins des opérations des parts de fiducie détenues à la fin du trimestre pertinent par les clients des courtiers. Ces frais sont calculés quotidiennement et payés trimestriellement.

#### c) Prime incitative de gestion

Le Fonds versera au gestionnaire une prime incitative de gestion à l'égard de chaque exercice du Fonds (un « exercice de référence ») au cours duquel la valeur liquidative rajustée par part de fiducie le dernier jour de cet exercice est d'au moins 108 %, calculée, dans le cas d'un exercice partiel, au pro rata de la valeur liquidative par part de fiducie le dernier jour de l'exercice précédent, compte non tenu des distributions et rajustée pour exclure l'effet dilutif des bons de souscription exercés depuis le meilleur exercice. La prime incitative de gestion payable pour un exercice admissible correspondra à : a) 20 % de l'excédent de la valeur liquidative rajustée par part de fiducie au dernier jour de l'exercice de référence en cause par rapport à la valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée, multipliée par b) le nombre moyen quotidien de parts de fiducie en circulation pendant

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

cet exercice de référence. La prime incitative de gestion de chaque exercice de référence sera évaluée et cumulée à chaque date d'évaluation et sera calculée définitivement puis versée dans les 30 jours ouvrables suivant la fin de cet exercice de référence.

Conformément au prospectus simplifié, la « valeur liquidative rajustée par part de fiducie » désigne, pour tout exercice de référence, la valeur liquidative par part de fiducie au dernier jour de cet exercice de référence, compte non tenu des distributions versées par le Fonds depuis la fin de l'exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée et du cumul de la prime incitative de gestion et ajustée pour ne pas tenir compte de l'effet dilutif des bons de souscription exercés depuis la fin de l'exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée. L'expression « exercice où la valeur liquidative a été la plus élevée » désigne, pour tout exercice de référence, le dernier exercice au cours duquel la valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée a été établie. L'expression « valeur liquidative par part de fiducie la plus élevée » désigne, pour tout exercice de référence, la valeur liquidative par part de fiducie le dernier jour de l'exercice au cours duquel la limite supérieure a été établie.

Au 31 décembre 2010, une prime incitative de gestion de 15,3 M\$ (7,3 \$ au 31 décembre 2009), taxe de vente comprise, était payable par le Fonds.

#### d) Charges liées aux activités et frais de services administratifs

Le Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de dépôt, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agence de transfert liés à l'émission et au rachat de parts et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Elles sont calculées et comptabilisées quotidiennement en fonction de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Elles sont payées par le gestionnaire, qui se fait ensuite rembourser par le Fonds, exception faite de certaines charges, comme les intérêts et les impôts.

En outre, le Fonds a payé au gestionnaire 113 000 \$ (73 000 \$ au 31 décembre 2009) au titre des services administratifs rendus par celui-ci au cours de la période.

#### e) Commissions de courtage

Les commissions de courtage relatives aux opérations sur titres effectuées durant la période se sont élevées à 271 000 \$ (171 000 \$ au 31 décembre 2009). Une tranche de 188 000 \$ (119 000 \$ au 31 décembre 2009) a été versée à Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale de Patrimoine Dundee inc., société mère du gestionnaire. Un rabais de courtage sur titres gérés de zéro (néant au 31 décembre 2009) est également inclus dans le total des commissions de courtage. Les rabais de courtage sur titres gérés correspondent aux montants payés indirectement aux tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par le Fonds.

Les commissions de courtage versées lors d'opérations sur titres font partie des charges d'exploitation. Ces commissions ne font pas partie du coût d'achat et ne sont pas déduites du produit de la vente de titres.

#### f) Corporation de valeurs mobilières Dundee

En contrepartie des services professionnels fournis par Corporation de valeurs mobilières Dundee, le Fonds a versé 3 000 \$ (néant au 31 décembre 2009) au cours de la période.

#### g) Taxe de vente harmonisée

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont remplacé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») par une taxe de vente harmonisée (« TVH ») unique. La TVH combine le taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS ») et le taux de la TVP, et devient ainsi 13 % en Ontario.

Les fonds de placement au Canada doivent calculer la TVH selon des règles précises. Celles-ci exigent que la TVH soit calculée en tenant compte du lieu de résidence des porteurs de parts et de la valeur réelle de leurs intérêts plutôt qu'en fonction du siège du gestionnaire.

La nouvelle TVH entraîne une hausse globale des ratios des frais de gestion, les frais de gestion et certaines autres charges imputées au Fonds étant désormais assujettis à cette taxe.

#### h) Parts détenues par Patrimoine Dundee inc.

Patrimoine Dundee inc., ayant directement investi dans le Fonds, détient respectivement 1 185 904 et 353 418 parts de fiducie du Fonds au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

#### i) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107, un comité d'examen indépendant (« CEI ») a été nommé par le gestionnaire et il est entré en fonction en 2007. Les coûts et les charges, y compris la rémunération des membres du comité, les coûts liés aux conseillers juridiques et autres services-conseils, les honoraires juridiques et autres engagés par les membres du comité et les frais d'assurance, sont imputables au Fonds. Au 31 décembre 2010, le CEI était composé de quatre membres, tous indépendants du gestionnaire.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 4. Charges et opérations entre apparentés (suite)

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations entre apparentés :

- i) paiement de commissions de courtage à la Corporation de valeurs mobilières Dundee, filiale du gestionnaire, pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de distributeur principal pour le compte du Fonds (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire (ci-après les « opérations entre fonds »);
- iii) exécution d'opérations de change avec la Corporation de valeurs mobilières Dundee pour le compte du Fonds.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations entre apparentés. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération entre apparentés : a) soit prise par le gestionnaire, libre de toute influence d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt du Fonds et c) soit prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations entre apparentés.

### 5. Capitaux propres

#### *Autorisés*

Conformément à la déclaration de fiducie, le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie selon les modalités du premier appel public à l'épargne et à l'exercice des bons de souscription de série A ou de série B. Le tableau suivant décrit les parts de fiducie autorisées et présente un aperçu des modalités concernant l'émission des bons de souscription et leur échéance.

<b>Part</b>	Lors du premier appel public à l'épargne, chaque unité était composée d'une part de fiducie et d'un bon de souscription de série A.
<b>Bon de souscription de série A</b>	Chaque bon de souscription de série A donne droit à son détenteur, à l'exercice d'un tel bon de souscription de série A à un prix d'exercice de 12,00 \$, d'acquérir une part de fiducie et la moitié d'un bon de souscription de série B. Chaque bon de souscription de série A sera exerçable selon ses modalités à partir de la date de clôture du placement jusqu'à la date correspondant au troisième anniversaire de la date de clôture (la « date d'échéance des bons de souscription de série A »), inclusivement. Les bons de souscription de série A qui ne sont pas exercés avant 17 h (heure de Toronto) à la date d'échéance des bons de souscription de série A deviendront caducs.
<b>Bon de souscription de série B</b>	Chaque bon de souscription de série B entier donne droit à son détenteur, à l'exercice d'un tel bon de souscription de série B à un prix d'exercice de 15,00 \$, d'acquérir une part de fiducie. Chaque bon de souscription de série B sera exerçable selon ses modalités à la date ou avant la date correspondant au cinquième anniversaire de la date de clôture (la « date d'échéance des bons de souscription de série B »). Les bons de souscription de série B qui ne sont pas exercés avant 17 h (heure de Toronto) à la date d'échéance des bons de souscription de série B deviendront caducs.

Le capital du Fonds correspond à son actif net et est composé des parts de fiducie et des bons de souscription émis et des bénéfices non répartis. Le capital du Fonds n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placement du Fonds tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus simplifié.

Chaque part de fiducie représente un intérêt égal et indivis dans l'actif net du Fonds. Chaque porteur de parts a droit à un vote par part de fiducie détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions du revenu net et des gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou liquidation du Fonds, les porteurs de parts de fiducie en circulation auront le droit de recevoir leur quote-part de l'actif restant du Fonds après remboursement de toutes les dettes, règlement du passif et paiement des frais de liquidation. Aucune date de dissolution du Fonds n'est fixée. Le gestionnaire peut toutefois dissoudre le Fonds sans l'autorisation des porteurs de parts s'il est, à son avis, dans l'intérêt du Fonds et des porteurs de parts de le faire.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Périodes indiquées à la note 1

### 5. Capitaux propres (suite)

#### Émis et en circulation

Les tableaux suivants présentent le nombre de parts de fiducie et de bons de souscription en circulation ainsi que les capitaux propres :

Parts de fiducie et bons de souscription en circulation	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Parts de fiducie	Bon de souscription de série A	Bon de souscription de série B	Parts de fiducie	Bon de souscription de série A	Bon de souscription de série B
Début de la période	4 197 977	4 500 000	–	4 283 650	4 500 000	–
Émis à l'exercice de bons de souscription	466 080	–	–	–	–	–
Bons de souscription émis (exercés)	–	(466 080)	233 040	–	–	–
Option de surallocation	–	–	–	–	–	–
Nombre réinvesti	–	–	–	–	–	–
Nombre racheté	–	–	–	–	–	–
Parts de fiducie rachetées dans le cadre du programme d'achat sur le marché	(13 960)	–	–	(85 673)	–	–
Fin de la période	<b>4 650 097</b>	<b>4 033 920</b>	<b>233 040</b>	<b>4 197 977</b>	<b>4 500 000</b>	<b>–</b>

Capitaux propres (en milliers)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Parts de fiducie	Bon de souscription de série A	Bon de souscription de série B	Parts de fiducie	Bon de souscription de série A	Bon de souscription de série B
Début de la période	37 288 \$	2 551 \$	– \$	38 049 \$	2 551 \$	– \$
Émis à l'exercice de bons de souscription	5 593	–	–	–	–	–
Surplus d'apport (perte) sur les bons de souscription exercés	264	(264)	–	–	–	–
Option de surallocation	–	–	–	–	–	–
Réinvestissement des distributions autres qu'en espèces aux porteurs de parts (note 9)	5 350	–	–	–	–	–
Nombre racheté	–	–	–	–	–	–
Parts de fiducie rachetées dans le cadre du programme d'achat sur le marché	(124)	–	–	(761)	–	–
Fin de la période	<b>48 371 \$</b>	<b>2 287 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>37 288 \$</b>	<b>2 551 \$</b>	<b>– \$</b>

#### Bénéfices non répartis (déficit cumulé)

Le tableau suivant présente les bénéfices non répartis (déficit cumulé) :

Bénéfices non répartis (déficit cumulé) (en milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) au début de la période	21 464 \$	(6 701)\$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	60 898	33 295
Surplus d'apport (perte) sur le rachat de parts de fiducie	(44)	220
Distributions aux porteurs de parts (note 9)	(2 582)	(5 350)
Bénéfices non répartis (déficit cumulé) à la fin de la période	<b>79 736 \$</b>	<b>21 464 \$</b>

#### Valeur liquidative diluée par part de fiducie

Conformément au prospectus simplifié, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part de fiducie et la valeur liquidative diluée par part de fiducie à chaque date d'évaluation. La valeur liquidative diluée par part de fiducie est calculée en ajoutant à la valeur liquidative du Fonds le produit net que le Fonds aurait reçu si tous ses bons de souscription en circulation avaient été exercés, divisé par le nombre de parts de fiducie en circulation plus le nombre de parts de fiducie additionnelles qui auraient été émises si tous les bons de souscription avaient été exercés. Au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, la valeur liquidative diluée par part de fiducie était respectivement de 20,22 \$ et de 13,18 \$.

#### Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – diluée

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part de fiducie – diluée » figure dans les états des résultats et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré des parts de fiducie en

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Périodes indiquées à la note 1

### 5. Capitaux propres (suite)

circulation pour la période. Le nombre moyen pondéré de parts de fiducie reflète l'effet dilutif qu'aurait l'exercice de tous les bons de souscription en circulation et s'établit comme suit :

Nombre moyen pondéré de parts de fiducie	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Nombre de parts de fiducie en circulation – de base	4 650 097	4 197 977
Dilution		
Nombre moyen de parts de fiducie en circulation pendant la période	4 225 774	4 203 208
Nombre de parts de fiducie émises à l'exercice de bons de souscription de série A	4 458 563	4 500 000
Nombre de parts de fiducie émises à l'exercice de bons de souscription de série B	2 250 000	2 250 000
Total	<b>10 934 337</b>	<b>10 953 208</b>

### Programme d'achat sur le marché

Conformément aux modalités du prospectus simplifié, le Fonds peut acheter des parts de fiducie aux fins d'annulation à des prix n'excédant pas la plus récente valeur liquidative par part de fiducie calculée et aux conditions fixées par le gestionnaire.

### 6. Rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'actif net selon les PCGR par part de fiducie et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part de fiducie. La principale raison de l'écart entre l'actif net par part de fiducie selon les PCGR et la valeur liquidative par part de fiducie aux fins des opérations est décrite à la note 2 ci-dessus.

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part de fiducie	27,34 \$	14,45 \$
Actif net selon les PCGR, par part de fiducie	28,04 \$	14,60 \$

### 7. Gestion des risques

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le niveau de risque est fonction de l'objectif de placement du Fonds et du type de placements qu'il effectue.

La gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement le portefeuille de titres du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et de l'objectif de placement du Fonds. Les informations propres au Fonds à fournir aux termes des chapitres 3862 et 3863 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité décrite dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers, et l'écart peut être important.

Le gestionnaire maintient, en matière de gestion du risque, une méthode qui consiste, entre autres choses, à contrôler la conformité aux directives de placement afin de s'assurer que le Fonds est géré conformément à son objectif et à ses stratégies de placement et aux règlements sur les valeurs mobilières. En outre, les positions exposées aux risques décrits ci-dessous sont surveillées régulièrement par les gestionnaires de portefeuille et examinées par le comité d'examen des Fonds tous les trois mois.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation contractée avec le Fonds. La juste valeur d'un instrument financier est déterminée en tenant compte de la notation de l'émetteur et représente par conséquent le risque de crédit maximal du Fonds. L'exposition au risque de crédit est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débentures). Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Comme tel, le risque de crédit lié aux opérations de placement du Fonds est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Par conséquent, pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Le Fonds détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'état des titres en portefeuille, comme des titres émis dans le cadre d'un placement privé ou des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, le Fonds cherche à conserver des positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie suffisantes pour maintenir ses liquidités.

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 7. Gestion des risques (suite)

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds varie en raison de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable aux titres de créance (comme les obligations et les débetures). Les autres actifs et les autres passifs sont par nature de courte durée et ne portent pas intérêt. L'effet des fluctuations des taux d'intérêt sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie investis aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés à court terme est faible.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est surtout attribuable aux actions et aux produits de base. Le niveau de risque maximum découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

#### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds. Par conséquent, la valeur des instruments financiers libellés en devises du Fonds variera en raison de la fluctuation des taux de change de ces monnaies par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les obligations émises en monnaies étrangères sont inscrites dans le portefeuille de placements. Les actions étrangères sont également exposées au risque de change puisque leur valeur est convertie en dollars canadiens pour le calcul de leur juste valeur.

### 8. Instruments financiers

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir », exige que soit présentée l'information concernant les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. Le Fonds utilise les données indiquées ci-après dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour calculer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent des actions cotées activement négociées et d'autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour les actifs et les passifs similaires, ainsi que les données observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier. Les instruments financiers classés au niveau 2 sont négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais ils sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables ou ajustées pour tenir compte de facteurs liés à la juste valeur. Ces instruments comprennent des obligations de sociétés de première qualité et certaines actions cotées. Comme les placements du niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs ou dont la vente peut être assujettie à des restrictions, les évaluations peuvent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte de l'illiquidité d'après les informations disponibles sur le marché.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments du niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur.

#### Transferts entre les niveaux

Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié de façon active et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

#### Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3

Le chapitre 3862 exige également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3.

Les informations relatives à la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, aux transferts entre les niveaux et au rapprochement des instruments financiers du niveau 3 sont présentées dans l'analyse de la gestion des risques financiers et des instruments financiers figurant dans l'état des titres en portefeuille.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 9. Distributions aux porteurs de parts

De temps à autre, le Fonds peut choisir d'effectuer des distributions aux porteurs de parts de fiducie. Il versera chaque année un revenu pour les besoins de l'impôt et des gains en capital de façon à ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

#### a) Distribution spéciale autre qu'en espèces en 2009

En décembre 2009, le gestionnaire a annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale autre qu'en espèces d'une valeur de 1,2745 \$ par part de fiducie. Cette distribution autre qu'en espèces a été versée le 15 janvier 2010 aux porteurs de parts inscrits au 31 décembre 2009. Conformément à la déclaration de fiducie, immédiatement après la distribution autre qu'en espèces, les parts de fiducie en circulation ont été regroupées de telle sorte que chacun des porteurs de parts détienne après le regroupement le même nombre de parts de fiducie qu'avant la distribution spéciale autre qu'en espèces.

#### b) Distribution spéciale autre qu'en espèces en 2010

Le 21 décembre 2010, le gestionnaire a annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale autre qu'en espèces d'une valeur de 0,55 \$ par part de fiducie. Cette distribution autre qu'en espèces a été versée le 17 janvier 2011 aux porteurs de parts inscrits au 31 décembre 2010. Conformément à la déclaration de fiducie, immédiatement après la distribution autre qu'en espèces, les parts de fiducie en circulation ont été regroupées de telle sorte que chacun des porteurs de parts détienne après le regroupement le même nombre de parts de fiducie qu'avant la distribution spéciale autre qu'en espèces.

### 10. Opérations de levier et emprunts

Le Fonds effectue de temps à autre des opérations de levier et des emprunts, dont le montant ne peut dépasser 25 % de sa valeur liquidative. Les opérations de levier et les emprunts sont réalisés par une ou plusieurs ententes de financement, à la discrétion du gestionnaire, et peuvent inclure des facilités de crédit de banques à charte canadiennes, des marges auprès de courtiers inscrits et des ventes à découvert d'obligations fédérales ou provinciales très liquides. Rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de dénouer une position à découvert au moment opportun ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds ait remplacé un titre emprunté, il conservera un compte auprès du courtier, composé de trésorerie et de titres liquides, de manière à ce que le montant déposé en garantie corresponde au moins à la valeur marchande du titre vendu à découvert. La trésorerie et les titres liquides déposés en garantie relativement à la position à découvert sont inscrits à l'état des titres en portefeuille.

Le Fonds a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque ») d'un montant maximal de 7 000 000 \$ et a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les emprunts bancaires maximal et minimal du Fonds s'établissaient respectivement à 7 000 000 \$ (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009) et à néant (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009). Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt moyen versé sur le solde impayé était de 4,0 % (2,3 % au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, aucune portion (8,6 % au 31 décembre 2009) du total de l'actif du Fonds, ou aucune portion (11,4 % au 31 décembre 2009) de l'actif net, n'avait été financée au moyen d'un emprunt bancaire (7 000 000 \$ au 31 décembre 2009).

### 11. Passage aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Conformément aux propositions du Conseil des normes comptables du Canada, les PCGR du Canada applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, dont les fonds d'investissement, seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, en janvier 2011, le Conseil des normes comptables a approuvé un report de la date d'application des IFRS pour les fonds de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conséquence, les IFRS s'appliqueront au Fonds pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le gestionnaire a déjà entrepris l'élaboration d'un plan de conversion aux IFRS en effectuant une évaluation de leur incidence et en déterminant les différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le processus d'évaluation de l'impact éventuel des IFRS sur les états financiers est continu, car l'International Accounting Standards Board et le Conseil des normes comptables du Canada continuent à publier de nouvelles normes et recommandations.

Le gestionnaire continuera d'évaluer les changements à apporter éventuellement aux états financiers ainsi que leur effet sur les conventions comptables, les fonctions de gestion, les technologies de l'information et les contrôles internes.

D'après son évaluation actuelle des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire prévoit que les répercussions des IFRS sur les états financiers du Fonds auront trait à un supplément d'information et à une modification possible de la présentation de certains éléments. En outre, la valeur utilisée pour déterminer le prix des parts de fiducie du Fonds (la valeur liquidative aux fins des opérations) ne devrait pas changer.

---

# Fiducie aurifère CMP

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

Périodes indiquées à la note 1

### 12. Événements postérieurs

#### a) Changement de gestionnaire

Le 1<sup>er</sup> février 2010, La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») a conclu l'acquisition (l'« opération Patrimoine Dundee ») de Patrimoine Dundee inc. (« Patrimoine Dundee »). À l'issue de l'opération Patrimoine Dundee, Banque Scotia détenait environ 97 % des actions ordinaires émises et en circulation de Patrimoine Dundee. GCCPL est une filiale indirecte en propriété exclusive de Patrimoine Dundee.

Dans le cadre de l'opération Patrimoine Dundee, la convention de gestion entre GCCPL et le Fonds a été cédée à Valeurs mobilières Dundee Itée, aux termes d'une entente de cession et de prise en charge datée du 28 janvier 2011 entre GCCPL et Valeurs mobilières Dundee Itée. En conséquence, Valeurs mobilières Dundee agit à titre de gestionnaire du Fonds depuis le 28 janvier 2011. Toutefois, puisque GCCPL a agi à titre de gestionnaire du Fonds pour l'exercice, « gestionnaire » désigne GCCPL dans le présent document.

En outre, en raison de l'opération Patrimoine Dundee, Patrimoine Dundee s'est départie de ses activités sur les marchés des capitaux exploitées par Corporation de valeurs mobilières Dundee pour Marchés financiers Dundee et de certains autres actifs, sous forme de distributions aux actionnaires. La société nouvellement créée, Valeurs mobilières Dundee Itée, peut continuer d'offrir des services au Fonds tels que l'exécution d'opérations et les services professionnels. En conséquence, les paiements à Marchés financiers Dundee par les Fonds des commissions de courtage sur les opérations sur titres et des frais pour les services professionnels continuent d'être considérés comme des opérations entre apparentés.

#### b) Distribution spéciale en espèces

Le 21 décembre 2010, le gestionnaire a également annoncé que les porteurs de parts du Fonds bénéficieraient d'une distribution spéciale en espèces d'une valeur de 1,00 \$ par part de fiducie. La distribution en espèces a été versée le 14 février 2011 aux porteurs de parts inscrits le 31 janvier 2011.

#### c) Exercice et échéance des bons de souscription de série A

Après la fin de l'exercice et avant la date d'échéance des bons de souscription le 25 janvier 2011, les porteurs de parts ont exercé un total de 3 972 550 bons de souscription de série A et le Fonds a émis un total de 3 972 550 parts de fiducie et de 1 986 275 bons de souscription de série B. Le Fonds a tiré un produit brut de 47 670 600 \$ de l'exercice des bons de souscription de série A.

Les bons de souscription de série A n'ayant pas été exercés sont venus à échéance le 25 janvier 2011 à 17 h (heure de Toronto). Ils ont par conséquent été radiés à la Bourse de Toronto à la fermeture des bureaux le 25 janvier 2011.

---

# Fiducie aurifère CMP

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux porteurs de parts de  
**Fiducie aurifère CMP** (le « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent l'état des titres en portefeuille au 31 décembre 2010, les états de l'actif net aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, et des notes y afférentes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2010 et 2009, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables agréés, experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario)  
Le 23 mars 2011

*Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.*





**Agent des transferts  
et agent des registres**

**Société de fiducie Computershare du Canada**

100, avenue University  
North Tower, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Tél. : 1-800-564-6253

**Gestionnaire pour CMP**

**Valeurs mobilières Dundee Itée**

Dundee Place  
1, rue Adelaide E., 20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5C 2V9

**Service à la clientèle**

Tél. : 1-800-268-8186  
[www.cmpfunds.ca](http://www.cmpfunds.ca)